

# Bulletin d'inscription

**Merci de bien vouloir remplir ce formulaire avec beaucoup de soin afin que l'Association PCK puisse communiquer correctement sur vous et votre activité professionnelle et de le renvoyer à l'adresse indiquée en fin de dossier.**

**Tout dossier reçu incomplet (absence d'assurance en cours de validité, K.BIS, immatriculation INSEE...) et / ou toute fausse déclaration entrainera le rejet immédiat du dossier**

## 1- VOUS

**Nom** : .....

**Prénom** : .....

**Société / Association** (barrer la mention inutile) : .....

**Adresse professionnelle complète** :

.....  
.....

**Téléphone** : .....

**Email** : .....

**Site internet** : .....

**Facebook** : .....

**Autres** : .....

## 2- VOTRE ACTIVITE PROFESSIONNELLE

**Merci de prendre le temps de compléter cette partie en respectant 2 lignes maximum**

**Votre activité professionnelle et votre secteur d'activité** (commune / département / région) :

.....  
.....

**N° de SIRET** : .....

⇒ **Joindre une copie de votre extrait K.BIS et/ou vos statuts pour les associations**

**Etes-vous VDI ?**  **Oui**  **Non**

⇒ **Si oui, joindre une attestation de votre employeur datant de moins de 3 mois.**

## 3- VOTRE ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

**Compagnie** : ..... **Contrat n°** .....

**DATE D'ECHEANCE** de votre assurance R.C. PRO : ...../...../.....

⇒ **Joindre une copie de votre attestation professionnelle en cours de validité Document dans son intégralité**



**4- VOTRE STAND**

<b>MATERIEL</b> <b>TABLES RECTANGULAIRES de 180 cm x 90 cm</b> <b>+ CHAISES</b> <i>fournies par la Commune de Peyrolles-en-Pce</i>	<b>TARIF TTC pour</b> <b>2 jours de Salon</b>		<b>QTE</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>
	<b>Adhèrent</b> <b>PCK (1)</b>	<b>Non</b> <b>adhérent</b>		
1/2 TABLE A PARTAGER soit 90 cm	<b>90 €</b>	<b>110 €</b>		
1 TABLE ENTIERE soit 1m80	<b>140 €</b>	<b>170 €</b>		
1 EMPLACEMENT VIDE SANS TABLE				
<p><b>(1) Tarif réservé aux Partenaires membres du Réseau thérapeutique ADOPTE LE BIEN-ÊTRE étant à jour de leur cotisation annuelle auprès de l'Association PCK PaloCass's Kitchen.</b>  <i>Pour bénéficier du TARIF PARTENAIRE, merci de bien vouloir indiquer votre n° d'adhérent figurant sur votre dernière facture :</i> <b>PF.....</b></p>				
<b>GRILLE D’AFFICHAGE (facultatif)</b> <i>(en fonction du nombre de pièces à disposition)</i>	<b>Gratuit</b>			
<b>PERSONNE SUPPLEMENTAIRE au stand (2)</b>	<b>20 €</b>			
<p>Si vous souhaitez être plusieurs représentants d'une même association / société, veuillez indiquer le(s) nom(s)/ qualité de(s) la personne(s) qui vous accompagnera(-ont) sur le stand :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>⇒ (2) <i>N'oubliez pas de reporter le nombre de personnes vous accompagnant dans la ligne ci-dessus afin que cette(ces) personne(s) soit(-ent) bien prise(s) en compte parmi les exposants.</i></p>				
<b>ESPACE SUPPLEMENTAIRE</b> <b>pour un atelier avec table ou chaise de massage</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, vous aurez droit à un espace supplémentaire à coté de votre stand de <b>1m x 1m50 approximativement</b> <b>PAS D'ATELIER DERRIERE LE STAND</b>	<b>30 €</b>			
<b>DESCRIPTION DE VOTRE ATELIER</b> ..... .....				
<b>PRISE ELECTRIQUE</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>(disponibilité en fonction du nombre de prises mises à disposition)</i>	<b>Gratuit</b>			
			<b>TOTAL</b>	<b>..... €</b>



Si vous souhaitez partager votre stand avec un autre intervenant (*sur une 1/2 table*) ou être à côté d'une personne en particulier (*tables entières*), merci d'indiquer ses nom, prénom et activité professionnelle :

.....  
.....  
⇒ **Le fait d'indiquer le nom d'une personne ne garantit pas son inscription au Salon. Seule, la réception de son dossier complet fera foi.**

## 5- VOTRE PARTICIPATION FINANCIERE

Votre participation aux frais comprend l'ensemble des démarches relatives à l'organisation de l'événement (*mise à disposition / location de la salle à la municipalité et du matériel nécessaire, communication avec les médias, rédaction des supports publicitaires, implantation de la salle...*), l'achat de supports publicitaires (*banderoles, affiches, flyers...*), de tee-shirt et de badge individuel, la mise à disposition d'un stand, de chaises, l'accès à une prise électrique (*si nécessaire*),...

**Cette participation aux frais est applicable à tout exposant qui souhaite participer au Salon, quelle que soit son activité professionnelle et quel que soit son emplacement.**

3/6

## 6- VOTRE REGLEMENT DES FRAIS

L'encaissement de votre règlement se fait 30 jours environ avant la date du Salon.

Païement :  en espèces  
 par chèque n°..... Banque.....

⇒ **pour tout règlement par chèque, mettre à l'ordre de Association PCK – PaloCass's KitChen**

Votre règlement donnera lieu à une facture qui vous sera remise le jour du Salon.

## 7- AUTORISATION A L'IMAGE

Je n'autorise pas  J'autorise

l'Association PCK PaloCass's KitChen à réaliser des photos et/ou des films me représentant ainsi que les membres de mon équipe, de même que les produits exposés sur mon stand, à utiliser librement ces images sur tous supports publicitaires (*Internet*), sans limitation de durée, à citer et reproduire gracieusement sa marque, ou dénomination sociale, comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tous supports.

## 8- TEE-SHIRT ET BADGE NOMINATIF

Pour une meilleure visibilité et distinction au niveau des visiteurs, chaque exposant aura droit à un tee-shirt et badge nominatif avec le logo du Salon.

Merci d'indiquer votre taille en cochant l'onglet voulu ou d'indiquer les quantités souhaitées si toutefois, vous étiez plusieurs intervenants à être sur le stand.

### Attention !

**Les quantités de tee-shirt et de badges se feront en fonction du nombre de personnes déclarées dans le tableau relatif à votre stand (2).**

**Toute personne non déclarée ne sera pas autorisée à être présente sur le stand et à représenter votre activité.**

XS     S     M     L     XL     XXL



## Conditions Générales d'Inscription

Le présent règlement s'applique au

**3<sup>ème</sup> Salon du Bien-Être**

**Samedi 28 & Dimanche 29 avril 2018 de 10 à 18 heures  
à l'Espace Frédéric MISTRAL (Salle des fêtes)  
de Peyrolles-en-Provence (13 860)**

Par ce règlement, les exposants s'engagent par leur demande d'inscription à en respecter les articles sans aucune restriction.

**Veuillez prendre le temps nécessaire pour lire, parapher et signer ce règlement.**

4/6

### 1 - ORGANISATION

L'organisateur de ce Salon, l'Association PCK – PaloCass's KitChen, Impasse de Branonas – 13 860 PEYROLLES-EN-PROVENCE définit par le présent règlement, les règles applicables aux exposants de leur inscription au jour du Salon.

### 2 - INSCRIPTION

Votre inscription se fait **UNIQUEMENT** par envoi postale à l'adresse indiquée en fin de dossier.

**IMPORTANT : Le non-respect de cette condition équivaudra au refus immédiat de l'inscription de la personne.**

Vous devez ainsi retourner ce dossier dûment complété, signé et accompagné des pièces demandées ainsi que du règlement.

Pour une question d'organisation, aucun règlement ne se fera le jour du salon.

**ATTENTION !**

**La réception de tout dossier incomplet pourra justifier le rejet automatique de la demande.**

**La date limite d'inscription est arrêtée au 24 mars 2018**

Passée cette date, les demandes seront reçues dans la limite des stands disponibles.

### 3 - CONDITIONS D'ADMISSION

La réception par l'organisateur de votre bulletin d'inscription ne vous assure pas votre participation au 3<sup>ème</sup> Salon du Bien-Être de Peyrolles-en-Provence des samedi 28 & dimanche 29 avril 2018 de 10 à 18 h.

L'organisateur reçoit les demandes et statue souverainement, dans la limite des places disponibles, au regard notamment de la compatibilité du dossier fourni et des produits et/ou services présentés avec les impératifs d'homogénéité, d'équilibre et d'image du Salon.

**La participation de l'exposant devient ferme et définitive après réception de la confirmation envoyée par l'organisateur.**

### 4 - ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS

Après réception des inscriptions, l'organisateur établit un plan d'implantation du Salon en fonction des éléments que vous aurez préalablement renseignés dans ce dossier.

L'attribution des emplacements est effectuée par l'organisateur en tenant compte, dans la mesure du possible, des désirs exprimés par les exposants et de leur rang chronologique d'admission.

Cependant, après soumission et validation de l'implantation de la salle par les exposants, aucune modification et changement d'emplacement et/ou de matériel ne sera envisageable le jour de l'événement.

**L'exposant ne doit en aucun cas modifier son stand sans l'accord de l'organisateur.**



## 5 - AMENAGEMENT DES STANDS

L'organisateur se réserve le droit de faire supprimer ou modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général du salon, ou gêneraient les exposants voisins et/ou les visiteurs, ou qui ne seraient pas conformes aux normes de sécurité.

Les exposants sont tenus de respecter les règles de sécurité et d'hygiène dans l'enceinte du Salon.

## 6 - TENUE DES STANDS

Les exposants devront laisser les emplacements dans l'état où ils les trouveront à leur arrivée.

Chaque exposant devra avoir débarrassé son emplacement le soir même à la fin du salon.

Le nettoyage de chaque stand doit être fait par les soins de l'exposant dès la fin du salon.

Toute détérioration causée sera évaluée et mise à leur charge.

### 6a – Représentation

**Tous les exposants, sans distinction, sont tenus d'être présents à leur stand :**

- **1h avant l'ouverture officielle du salon, les samedi 28 et dimanche 29 avril 2018 c'est-à-dire à 9h**

L'exposant se doit d'être présent tout au long du Salon c'est-à-dire des ouvertures aux fermetures officielles.

Tout exposant n'assurant pas sa présence sur cette plage horaire ne sera plus convié aux futurs événements organisés par l'Association.

### 6b – Sous-location et produits exposés

Il est interdit de céder, sous-louer ou même prêter tout ou partie de la surface retenue.

En conséquence, chaque exposant ne peut exposer que les objets, affiches ou enseignes de sa propre maison.

## 7 – ASSURANCE PROFESSIONNELLE

**OBLIGATOIRE:** Les exposants doivent avoir une assurance individuelle professionnelle ainsi qu'une responsabilité civile **EN COURS DE VALIDITE** : attestations à fournir **IMPERATIVEMENT** pour toute participation à l'événement.

L'organisateur décline toute responsabilité concernant les objets, documents, matériel entreposés par l'exposant dans les locaux et sur les emplacements extérieurs et notamment les parkings.

Pendant toute la durée du salon, y compris montage et démontage, les exposants sont responsables de leur matériel et assurent une présence sur leur stand durant les heures d'ouverture au public.

Toute détérioration des infrastructures ou perte de matériel de location est facturée en valeur de remplacement.

L'assurance de l'organisateur permet uniquement de couvrir les exposants en matière de responsabilité civile.

Ainsi, nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance professionnelle pour participer au Salon, sachant que l'Association PCK décline toutes responsabilités en ce qui concerne les accidents et incidents pouvant survenir pendant les manœuvres d'installation et de rangement du Salon, ou du fait de la présence de véhicules devant le lieu de l'événement.

L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de vol et/ou de perte.

## 8 - PARKING

Les voitures devront être stationnées sur le parking réservé aux exposants, sur l'aile latérale de la salle socio-culturelle Frédéric Mistral à Peyrolles-en-Provence.

L'organisateur ne sera pas responsable des dégâts causés aux véhicules sur le parking et en général de tout incident qui pourrait y survenir.

## 9 – VENTES SUR LE SALON

L'exposant est entièrement responsable des ventes effectuées lors du Salon, si elles sont autorisées.

D'un point de vue fiscal, il doit se conformer aux lois et réglementations en vigueur, notamment en ce qui concerne la déclaration volontaire et obligatoire de tous revenus aux services fiscaux qui peuvent effectuer des contrôles.

Il est également responsable envers les acheteurs : *qualité des produits vendus, Service Après-Vente...*

## 10 – ANNULATION

Toute demande de désistement devra être communiquée à l'organisateur au plus tard 30 jours avant la date du Salon.

**Dans le cas contraire, l'Association PCK ne pourra rembourser les frais de participation à l'événement sans que les exposants puissent prétendre à une indemnisation ou à un remboursement.**

**Aucune dérogation de remboursement ou d'indemnisation ne sera accordée même avec la fourniture d'un justificatif.**

## 11 – COMMUNICATION DE L'ÉVÉNEMENT

L'organisateur se charge de faire l'annonce et la communication sur le Salon (*communiqué de presse, banderoles, affiches, flyers, radios, réseaux sociaux...*).

En revanche, il met à votre disposition des affiches pour que vous puissiez diffuser l'événement grâce à l'affichage dans votre commune : *commerces de proximité, salles d'attente, panneaux d'affichages réservés à cet effet...*

# ENGAGEMENT DE L'EXPOSANT

Je soussigné (e) .....,  
certifie avoir pris connaissance et lu les conditions générales d'Inscription au 3<sup>ème</sup> Salon du Bien-être de Peyrolles-en-Provence et m'engage à fournir **OBLIGATOIREMENT**

- 1 - Le dossier d'inscription complété, paraphé et signé
- 2 - L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle **EN COURS DE VALIDITE**
- 3 - L'inscription URSSAF, INSEE, SIREN, SIRET ou KBI5 ou Association
- 4 - Les « Conditions générales d'inscription » paraphées et signées + engagement de l'exposant

**A RENVoyer UNIQUEMENT PAR COURRIER**  
**accompagné de tous les justificatifs et de votre règlement à :**

**Association PCK – Palocass's KitChen**  
**Impasse de Branonas**  
**13 860 PEYROLLES-EN-PROVENCE**

Le..... à.....

**SIGNATURE :**

**Précédé de la mention**  
**« Lu & Approuvé »**